

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 10 Mars 2015

A 16 heures, le relevé de la feuille de présence de l'assemblée indique qu'il y a 50 présents ou représentés, dont 31 pouvoirs, pour un quorum de 31 (25% des 124 adhérents inscrits à la date de cette assemblée, conformément à l'article 10 des statuts).

L'assemblée peut donc délibérer valablement suivant l'ordre du jour de la convocation envoyée le 13 Février 2015.

1 - ACCUEIL

M. Pierre WOERNER, Président de l'ACAM, ouvre la séance à 16 heures, souhaite la bienvenue aux participants, et les remercie de leur présence.

2 – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ACAM

La modification des statuts que nous proposons a pour but d'ouvrir l'ACAM aux actifs, et nous visons en particulier les futurs prochains retraités.

La nouvelle dénomination proposée est « **Association des Anciens et des Actifs des Sociétés MESSIER** », dont le sigle reste «  **ACAM** », les nouveaux statuts ont été envoyés lors de la convocation.

Soumis au vote, la nouvelle dénomination et les nouveaux statuts de l'ACAM sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Pierre WOERNER remercie l'assemblée, et lève la séance à 16h30.

PJ : Nouveaux statuts 2015.

Le Secrétaire
Michel GLEMAREC



Le Président
Pierre WOERNER

